

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

**PRESENTS :** MM BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. LEROUX MM. CHARRIER D. FAVREAU JL. GABORIEAU JB. GODARD C. BOUSSEAU V. DAUGER F. CHARBONNEAU V. CARTAUD S. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. MALLET P. LAMY C.

**ABSENTE REPRESENTEE :** Madame LECOMTE Nathalie par Madame BOISSELIER Pascale.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame BOUSSEAU Véronique.

## **ACHAT DE TERRAIN – JARDINS DES GROURIES – MR KEVIN DENIS**

Dans l'optique de permettre un jour aux piétons de rejoindre directement la rue de Clisson (à proximité du magasin PROXI (\*)), via un passage aménagé à partir des jardins des Grouries, un accord a été trouvé avec Monsieur Kévin DENIS domicilié au 17 place de l'Eglise, pour qu'il cède à la Commune une parcelle de 41 m<sup>2</sup> détachée de son jardin, à l'arrière de sa propriété. Le géomètre ayant délimité le terrain en question qui a ensuite été numéroté au cadastre, le Conseil Municipal valide cette acquisition au prix de 5 euros le m<sup>2</sup>, plus les frais d'acte authentique.

(\* ) il restera à acquérir une parcelle de 94 m<sup>2</sup> auprès des Consorts BONNET, pour finaliser ce projet.

## **RESTAURANT SCOLAIRE - CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE – ACCOMPAGNANT-SURVEILLANT**

La gestion de l'accompagnement-surveillance des élèves déjeunant au restaurant scolaire depuis la reprise en Septembre 2016 par la Commune du service, souffre d'un effectif trop restreint (5) des agents, au regard du nombre d'enfants y déjeunant chaque midi. Sur proposition du bureau municipal, le Conseil décide donc de créer au 1<sup>er</sup> Octobre 2020 un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet (5 h par semaine), pour renforcer l'équipe déjà en place. L'agent qui sera ensuite recruté sur ce poste, le sera en Contrat à Durée Déterminée pour l'année scolaire 2020-2021.

## **SUBVENTION A L'AEJBM – PARTIE MATERIEL - MULTISPORTS**

L'Association Enfance Jeunesse de la BOISSIERE DE MONTAIGU (AEJBM) a créé il y a quelques mois un service Multisports qui va finalement pouvoir démarrer ses activités dès septembre 2020 à la salle polyvalente, en attendant que la salle omnisports redevienne opérationnelle. Le Conseil Municipal avait attribué en janvier dernier pour le lancement de ce service, une subvention de 1 000 euros (sur un total initialement évalué à 4 400 euros avec les équipements), destinée à couvrir les premiers frais de fonctionnement, avant que les besoins en matériel soient clairement identifiés. C'est désormais fait, l'AEJBM ayant depuis peu demandé des devis pour un total d'environ 3 700 euros ttc, et sollicité par la même occasion l'aide financière communale complémentaire. Les membres de l'assemblée acceptent d'attribuer à l'association gestionnaire du Multisports, un second concours financier de 3 700 euros pour couvrir ces achats.

## **VENDEE NUMERIQUE – CONVENTION D’EXPLOITATION ET D’ENTRETIEN - FIBRE OPTIQUE – ZH DES ECOTAIS 3**

Une convention à passer avec le Syndicat Vendée Numérique est soumise à la Commune pour le déploiement de la fibre optique du lotissement des Ecotais 3, et son entretien. Après présentation au Conseil lors de la réunion, ce dernier autorise Monsieur le Maire à la signer. Il n’y a à priori pas de dispositions financières, et Vendée Numérique prendra à sa charge le raccordement avec le réseau situé en amont du lotissement. Un transfert de propriété des lignes de la Commune au Syndicat sera ensuite effectué, à la fin des travaux de viabilisation.

## **ZH DES ECOTAIS 3 – CHOIX D’UN BAILLEUR SOCIAL – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Suite à la réunion de Conseil Municipal du 7 Juillet dernier, la Commune avait sollicité deux bailleurs sociaux opérant sur le Département, à savoir Vendée Habitat et Vendée Logement esh (ou encore la Compagnie du Logement), pour qu’ils présentent leurs conditions d’intervention, dans le cadre du projet de construction de 4 à 6 logements locatifs sur le lot de 1 378 m<sup>2</sup> qui a été réservé à cet effet dans la zone d’habitations des Ecotais 3, en cours de viabilisation. Les propositions faites ont donc été les suivantes :

. **Vendée Habitat** ... acquisition de l’îlot foncier à hauteur de 11 000 € ht (13 200 euros ttc) par logement, soit 66 000 € ht (79 200 euros ttc) au total, comprenant entre 4 à 6 branchements tous réseaux (EU, EP, AEP, EDF, FT et Gaz) pour la viabilisation des logements.

. **Vendée Logement esh** ... acquisition de l’îlot foncier à hauteur de 8 333,33 € ht (10 000 euros ttt) par logement, soit 50 000 € ht (60 000 euros ttc) au total, comprenant entre 4 à 6 branchements tous réseaux (EU, EP, AEP, EDF, FT et Gaz) pour la viabilisation des logements.

Le bureau municipal a dans le courant de l’été pré-validé l’offre de Vendée Habitat, afin qu’un plan de positionnement des branchements soit rapidement communiqué pour ne pas retarder les travaux de viabilisation du lotissement.

Le Conseil Municipal confirme par délibération ce partenariat, notamment aux conditions évoquées ci-avant, et valide l’hypothèse de construction n° 2 présentée le 14 Septembre 2020 par Vendée Habitat, pour six logements, dont deux type 4 de plain pied, 2 type 3 de plain pied, et deux type 2 dont un de plain pied, et un à l’étage.

### **Point d’informations – TRAVAUX**

#### **Zone d’habitation des Ecotais 3:**

. L’emprise de l’aménagement (voirie, espaces divers ...) a été décapée, et l’entreprise EIFFAGE MIGNE TP de la BOISSIERE réalise actuellement la construction des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales du lotissement, ainsi que les branchements particuliers, ce qui ne va pas sans difficultés, le terrain très rocheux nécessitant des tirs de mines. La modification du projet de clôture telle que figurant au permis d’aménager est en cours d’examen, avec le bureau d’études SCALE, afin de remplacer des haies végétales par des clôtures en bois.

## **CONVENTION A PASSER AVEC LA SAUR – ENTRETIEN-SURVEILLANCE DE LA STATION D’EPURATION DU BOURG**

La SAUR qui a construit la nouvelle station d’épuration du bourg en 2018, en a assuré pendant toute l’année 2019 le suivi (entretien – surveillance) avec l’appui des agents du service technique municipal, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement. Si sur le terrain cette société a ensuite continué sa prestation d’accompagnement en 2020, cela s’est fait sans contrat formellement établi, ce qu’il est nécessaire de corriger.

A cet effet, une proposition a été établie par l'entreprise ; après présentation, le Conseil l'a acceptée, et a autorisé Monsieur le Maire à la signer. Elle reprend les éléments suivants :

**. Partie technique**

- . Nettoyage du bassin tampon,
- . Bilan 24 heures de performance,
- . Visite annuelle d'entretien électromécanique,
- . Bilan de fonctionnement du système assainissement,
- . Astreinte et télésurveillance,
- . Rapport annuel d'exploitation.

Pour les interventions non programmées, la SAUR s'engage à intervenir dans un délai d'une heure, avec une permanence assurée 24 h sur 24 tous les jours de l'année. Ces prestations hors contrat donneront lieu à une facturation spécifique (tarifs indiqués dans la convention).

**. Partie financière (rémunération de la société) à confirmer : forfait de 3 092 euros ht par an.**

- . Forfait station d'épuration (voir ci-avant) : 2 502 euros ht par an
- . Forfait et astreinte télésurveillance station : 450 euros ht par an
- . Forfait rapport annuel d'exploitation : 140 euros ht